



Injonction mareva de la court supreme sur l'ile maurice

Par **csurc**, le **25/05/2011** à **14:42**

Bonjour,
Je suis un ancien Directeur d'une compagnie en faillite sur l'Ile Maurice. Le principal actionnaire 90% et mandataire social a effectué un certain nombre d'escroquerie en tous genre ABS, faux usage de faux j'en passe.
Je reçois ce jour une Injonction Mareva international qui bloque tous mes avoirs a l'international mon Banquier reçoit la mêmes. Je suis considéré comme co-solidaire en tant que Directeur statut particulier à Maurice.
Que doit je faire ?